

Ordonnance du Roy, du 1er Novembre 1742 Pour proroger pendant un an, et étendre à toutes les Troupes, la Surséance portée par celle du 1er Nov. 1741 à la délivrance des Congés d'ancienneté

Type de contenu : Texte

Titre(s) : Ordonnance du Roy, du 1er Novembre 1742 Pour proroger pendant un an, et étendre à toutes les Troupes, la Surséance portée par celle du 1er Nov. 1741 à la délivrance des Congés d'ancienneté

Auteur(s) : France 1740

Editeur, producteur : [S. l.] : [s. n.] [s. d.]

Titre de forme : [Règlement. 1742]